

Laurence DUMONT
Députée du Calvados
Vice-Présidente de l'Assemblée Nationale

Collectif 14 de solidarité avec la Palestine
Maison des solidarités
51 Quai de Juillet
14000 CAEN

N. Réf. : LD/EJP

A Caen, le 30 mai 2012

Madame, Monsieur,

C'est avec attention et intérêt que j'ai pris connaissance de votre courrier au sujet de la Palestine et m'interrogeant en qualité de candidate aux élections législatives.

Les députés socialistes appellent la France à reconnaître un état palestinien viable et souverain aux côtés de l'État d'Israël dont le droit à l'existence et à la sécurité doit être pleinement reconnu et garanti. Cet appel a fait l'objet d'une proposition de résolution déposée à la veille de l'Assemblée générale des Nations Unies du 13 septembre 2011 à ce sujet.

Elle appelait le Gouvernement de l'époque à prendre au cours de la prochaine session de l'Assemblée générale de l'ONU les décisions permettant la reconnaissance et l'admission d'un État palestinien.

La Palestine a vocation à se constituer en État, vocation reconnue au nom du droit à l'autodétermination depuis la fin du mandat britannique en 1948, notamment dans les résolutions 181 (1947) de l'Assemblée générale des Nations Unies et 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité des Nations Unies.

La première de ces résolutions signalait le 29 novembre 1947, que « les États arabes et juifs (.) commenceront à exister (.) le 1^{er} octobre 1948 au plus tard ». Or la guerre qui a suivi entre les composantes arabes et juives de la population palestinienne originelle, puis les conflits successifs, n'ont toujours pas permis la reconnaissance en 2011 d'un État palestinien.

Après les affrontements armés de 1948, 1956, 1967 et 1973, les deux parties avaient à partir de 1991 négocié un compromis salué par la communauté internationale. Les accords d'Oslo signés en 1993 ouvraient la voie à une reconnaissance mutuelle de deux États, acceptant leur coexistence organisée dans la paix, la sécurité et le dialogue.

Ces accords n'ont malheureusement pas été appliqués. Ils ont été sapés par les extrémistes des deux bords. L'assassinat d'Itzhak Rabin le 4 novembre 1995, son signataire israélien, la colonisation des terres palestiniennes par Israël, la perpétuation d'un terrorisme palestinien, ont empêché la confiance nécessaire à son application. Les efforts de la communauté internationale pour maintenir la validité des accords d'Oslo se sont heurtés à la brutale rigidité des extrêmes.

Ce blocage depuis 1948, entretient un foyer d'instabilité dans une région fragile et en mutation, qui affecte dangereusement la paix et les équilibres bien au-delà du Proche Orient. Il est donc temps de mettre fin à l'incertitude. La reconnaissance d'un État palestinien est de nature à provoquer un réajustement diplomatique salutaire.

Bien entendu cette reconnaissance doit être assortie de garanties. Elle n'a de sens que si elle conforte le droit et la paix. Le peuple palestinien a droit à son État, un État inscrit dans les limites antérieures au conflit de 1967. Israël a droit à une reconnaissance entière et à sa sécurité. La partie palestinienne doit manifester solennellement qu'elle condamne toute forme de violences à l'égard d'Israël. Les modalités des ajustements que supposent la mise en œuvre de cette reconnaissance croisée, portant sur les échanges éventuels de territoires ainsi que sur le statut de Jérusalem, ne peuvent être le fruit que d'une négociation entre les deux États, qui doit reprendre dans les plus brefs délais.

La France, avec ses partenaires du Quatuor et d'Europe, doit favoriser cette dynamique, en proposant la convocation d'une conférence internationale pour la paix. Cela suppose dans un premier temps, un vote reconnaissant l'État palestinien, assorti de garanties pour Israël. C'est pour les députés SRC de l'Assemblée nationale la voie permettant de rendre justice au peuple palestinien et de créer un climat régional de paix et de stabilité au Proche Orient.

La reconnaissance de la Palestine comme État souverain membre des Nations unies est la réponse qui peut être apportée au mouvement pour la démocratie et la justice sociale apparu dans le monde arabe et en Israël ces derniers mois. La France depuis la présidence de François Mitterrand défend un langage de vérité, de démocratie et de justice dans cette région du monde. Elle incite ses amis israéliens et palestiniens à considérer qu'une reconnaissance mutuelle de souveraineté, à l'issue d'une négociation portant règlement final du conflit, est la meilleure des sécurités. La diplomatie française s'est inscrite dans cette filiation le 11 juillet 2011 en encourageant la reprise de négociations. Cette ultime et légitime démarche ayant échoué, la France et ses partenaires se doivent donc aujourd'hui d'en tirer toutes les conséquences en reconnaissant un État palestinien et en votant pour l'admission de la Palestine à l'ONU.

François HOLLANDE a annoncé la nécessité d'une relance des négociations entre Israéliens et Palestiniens. C'est à eux en effet, et c'est la position qui est la nôtre depuis longtemps, qu'il revient de trouver les compromis permettant d'aller vers une paix juste et pérenne parce que négociée. La France s'impliquera et les députés socialistes appuieront toutes les initiatives allant dans ce sens.

Espérant avoir répondu à vos interrogations, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.


